



# POLITIQUE TARIFAIRE

## FÉDÉRATION DE WATERPOLO DU QUÉBEC

Version adoptée par le conseil d'administration le 14 octobre 2020



## Table des matières

### Contenu

1.	MÉTHODES DE PAIEMENT :.....	1
1.1	Argent comptant et chèque .....	1
1.2	Virement bancaire .....	1
1.3	Carte de crédit et paiement électronique PayPal.....	2
1.4	Virement Interac.....	2
2.	FRAIS DE FORMATION ET D'ÉVALUATION POUR LES ENTRAÎNEURS .....	3
4.	HONORAIRE DES OFFICIELS MINEURS .....	4
5.	FRAIS DE RETARD ET DE SUSPENSION EN CAS DE RETARD .....	5

# Raison d'être

---

Cette politique a été créée par Waterpolo Québec dans le but de regrouper dans un même document :

- frais de formation
- frais d'évaluation
- frais d'arbitrage
- frais de retard de paiement
- remboursement des dépenses
- les prix des articles en vente par la fédération.

La présente Politique entrera en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration et ladite Politique pourra être modifiée en tout temps par le conseil d'administration.

## 1. MÉTHODES DE PAIEMENT :

Tous les frais dû à Waterpolo Québec sont payables en argent comptant, par chèque, par virement bancaire, par carte de crédit ou paiement électronique PayPal.

### 1.1 Argent comptant et chèque

Les paiements en argent comptant et par chèque peuvent être remis en main propre ou envoyé par la poste à l'adresse suivante :

Waterpolo Québec  
4545 ave Pierre-De Coubertin  
Montréal, QC H1V 0B2

Les chèques doivent être libellés au nom de Waterpolo Québec.

**IMPORTANT :** Tout chèque émis sans fonds au nom de Waterpolo Québec sera retourné immédiatement au point d'origine et des frais administratifs de 50 \$CAD seront facturés à l'émetteur.

### 1.2 Virement bancaire

Waterpolo Québec détient ses comptes bancaires chez Desjardins Affaire. Vous pouvez effectuer vos paiements par transfert bancaire.

Institution : 815  
Transit : 30015  
Compte : 2050391

Ensuite, envoyez un courriel fournissant les informations suivantes à [info@waterpolo-quebec.qc.ca](mailto:info@waterpolo-quebec.qc.ca) :

- Date du paiement
- Personne-contact/responsable
- Nom de l'entreprise ou Nom du client
- Numéro de la facture
- Montant total versé
- Adresse courriel

### 1.3 Carte de crédit et paiement électronique PayPal

Afin d'accepter les paiements par carte de crédit, nous utilisons la plateforme de paiement électronique PayPal. Afin de faire le paiement, il y a 2 options :

- a) Se rendre sur la page suivante <https://www.paypal.me/wpq>
- b) Utiliser l'outil *Envoyer de l'argent* afin de *Payer des biens ou des services*, à l'adresse suivante : [info@waterpolo-quebec.qc.ca](mailto:info@waterpolo-quebec.qc.ca)
- c) Ensuite, envoyez un courriel fournissant les informations suivantes à [info@waterpolo-quebec.qc.ca](mailto:info@waterpolo-quebec.qc.ca) :
  - Date du paiement
  - Personne-contact/responsable
  - Nom de l'entreprise ou Nom du client
  - Numéro de la facture
  - Montant total versé
  - Adresse courriel
- d) Autres informations nécessaires/pertinentes

### 1.4 Virement Interac

Afin d'accepter les paiements par virement Interac, voici la procédure à suivre.

- e) Sur le site de votre institution financière, adressez le paiement à [info@waterpolo-quebec.qc.ca](mailto:info@waterpolo-quebec.qc.ca)
- f) Ensuite, envoyez un courriel fournissant la réponse à la question de sécurité que vous aurez choisie à [info@waterpolo-quebec.qc.ca](mailto:info@waterpolo-quebec.qc.ca)

Ce courriel doit aussi inclure les informations suivantes :

- Date du paiement
- Personne-contact/responsable
- Nom de l'entreprise ou Nom du client
- Numéro de la facture
- Montant total versé
- Adresse courriel
- Autres informations nécessaires/pertinentes

## 2. FRAIS DE FORMATION ET D'ÉVALUATION POUR LES ENTRAÎNEURS

### a) Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont payables AVANT la date limite d'inscription. Ces frais sont non-remboursables et non-transférables sauf en cas d'annulation de la formation ou de l'évaluation.

<b>ENTRAÎNEUR</b>	<b>Coût/participant</b>
Formation entraîneur communautaire (minimum 8 participants)	110\$ + taxes
Formation entraîneur compétitif (minimum 8 participants)	147\$ + taxes
Évaluation entraîneur compétitif	131\$ + taxes
OPTION DÉFI de formation de l'entraîneur communautaire	241\$ + taxes
OPTION DÉFI de formation de l'entraîneur compétitif	278\$ + taxes
<b>MONITEUR du PROGRAMME DES PAMPLEMOUSSES (PDP)</b>	<b>Coût/participant</b>
Formation moniteur du PDP : module <b>obligatoire</b> de 3 heures en classe	68\$ + taxes
Formation moniteur du PDP : module complémentaire de 2 heures en piscine	11\$ + taxes
<b>ARBITRE</b>	<b>Coût/participants</b>
Formation arbitre régional (minimum 8 participants, polo inclus)	147\$ + taxes
Formation arbitre provincial (minimum 6 participants)	147\$ + taxes
Évaluation	27.50\$ + taxes

Afin de tenir une formation d'entraîneur ou d'officiel, un minimum de 8 participants est requis (sauf la formation d'officiel provincial, où le minimum est 6 participants). Si l'organisateur (club, région ou fédération) décide de tenir une formation pour moins de 8 participants, ce dernier sera responsable de combler le manque à gagner pour éviter que la formation soit déficitaire.

Il est possible de ne pas effectuer la formation en classe et de passer uniquement l'évaluation. Pour ce faire, le candidat doit en faire la demande officiellement à WPQ. Ceci fait, WPQ remettra au demandeur la trousse de formation afin qu'il puisse se préparer à l'évaluation. Les frais de l'option « défi » sont calculés en additionnant les frais de formation et d'évaluation.

### b) Honoraires pour les formateurs et évaluateurs

Les honoraires suivants, payables aux formateurs et aux évaluateurs, couvrent la préparation, l'enseignement ou l'évaluation, le suivi administratif, les déplacements et les repas :

<b>ENTRAÎNEUR</b>	<b>Tarif</b>
Formateur entraîneur communautaire (max. 10 heures)	30\$/H
Formateur entraîneur compétitif (max. 18 heures)	30\$/H
Évaluateur entraîneur compétitif (total de 4 heures)	30\$/H
<b>MONITEUR du PROGRAMME DES PAMPLEMOUSSES (PDP)</b>	<b>Tarif</b>
Formateur de moniteur du PDP (entre 3 et 5 heures)	30\$/H
<b>ARBITRE</b>	<b>Tarif</b>
Formateur arbitre régional (max. 11h30)	30\$/H
Formateur arbitre provincial (max. 13h30)	30\$/H
Évaluateur (montant établi par WPC)	25\$/évaluation

Lorsqu'aucun formateur ou évaluateur n'est pas disponible dans un rayon de 100 Km du lieu de l'activité, l'organisateur pourra faire appel à un candidat de l'extérieur de ce rayon. Waterpolo Québec remboursera les frais de transport uniquement, de séjour et de restauration si la situation le justifie.

c) Achat de matériel (au besoin)

Article	Prix
Jeu de cartons rouges/jaunes pour arbitre	7.50\$ + taxes
Sifflet	7.50\$ + taxes
Polo d'arbitre (féminin/masculin)	35\$ + taxes

Payable au moment de l'achat.  
Des frais de livraison peuvent s'appliquer.

### 3. HONORAIRES D'ARBITRAGE

a) À titre de référence, les honoraires MINIMUM d'arbitrage pour les événements sanctionnés par Waterpolo Québec et organisés par les membres collectifs sont les suivants :

Niveau de certification	Honoraire minimum / match
Régional formé ou certifié	16\$
Provincial formé ou certifié	17.50\$
National formé ou certifié	19.50 \$
International (FINA)	23 \$
Arbitre en chef	Selon l'entente de gré à gré

b) Les honoraires d'arbitrage pour les événements sanctionnés et organisés par Waterpolo Québec sont les suivants :

Ligues	Honoraire/ match
Ligue des Pamplemousses	12\$
Ligue régionale québécoise 17U	15\$
Ligue des championnats québécois	24 \$
Tournoi invitation provincial	24 \$

### 4. HONORAIRE DES OFFICIELS MINEURS

L'officiel mineur doit avoir 12 ans et plus et être un membre de WPQ, avec l'affiliation minimum de bénévole.

Ligues	Honoraire minimum / match
Ligue des championnats québécois	7.75\$

## 5. FRAIS DE RETARD ET DE SUSPENSION EN CAS DE RETARD

- Si un membre omet de verser, à échéance, une somme due en vertu de la présente Politique, il doit payer sur un tel arrérage un intérêt au taux annuel de douze (12 %) POUR CENT, calculé mensuellement à compter du jour de l'échéance jusqu'au parfait paiement de la somme ainsi due. Cet intérêt est payable simultanément à la somme due.

Waterpolo Québec se réserve le droit de suspendre l'adhésion d'un membre **collectif** ou d'un membre **individuel**, si le retard de paiement dépasse trente (30) jours suivant la date d'envoi de la facture transmise au membre par courriel.

Au 1<sup>er</sup> septembre d'une nouvelle saison, un membre individuel qui n'a pas payé ses comptes en souffrance de la saison précédente, ne pourra pas renouveler son adhésion, et ce jusqu'au paiement complet du montant total en souffrance.

- Un membre **collectif** ou **individuel** dont l'adhésion a été suspendu et/ou non-renouvelé ne peut prendre part à aucun événement sanctionné jusqu'à ce que l'adhésion en règle soit confirmée par la Waterpolo Québec ;
- Si cette suspension d'adhésion causes des forfaits, ou autres manquements, le membre collectif est responsable de payer toute sanction supplémentaire découlant de la suspension d'adhésion.
  - IMPORTANT : un membre individuel dont l'adhésion de son membre collectif primaire (club primaire) est suspendue, ne peut prendre part à aucun événement sanctionné avec aucun autre membre collectif (club secondaire, tertiaire ou quatrième), jusqu'à ce que son membre collectif primaire ait acquitté du montant en souffrance et que son adhésion en règle soit confirmée.

### a) Frais d'inscriptions aux ligues de WPQ

Les frais d'inscription aux ligues et aux tournois organisés par Waterpolo Québec sont payables au moment de l'inscription. Ces frais sont non-remboursables et non-transférable.

Les frais d'inscriptions seront déterminés préalablement et communiqués directement aux clubs participants, et ce, pour chaque ligue et chaque tournoi afin de tenir compte des réalités administratives et organisationnelles spécifiques à chaque événement.

Les frais d'inscriptions doivent être payés, donc reçus par Waterpolo Québec :

- En totalité au moment de l'inscription ou au plus tard 5 jours ouvrables avant le premier jour officiel de la ligue dans laquelle l'équipe est inscrite;
- Un jour férié ne compte pas dans les jours ouvrables;
  - Ex: le premier jour de la ligue est le samedi, 3 jours complets avant cette journée c'est le vendredi, jeudi et mercredi. Le paiement doit être reçu le mardi au plus tard. Si le vendredi est férié, par exemple, le paiement doit être reçu le lundi.
- Un reçu sera émis par WPQ par la suite;
- Aucun paiement ne sera accepté, sur les lieux de compétition, lors des événements;
- Waterpolo Québec se réserve le droit de refuser l'accès aux matchs à toute équipe qui ne respecterait pas la date butoir de paiement. Les frais de retards prévus à la Présente Politique et les sanctions prévues (match forfait) au manuel des ligues seront appliqués et ajoutés à la facture en souffrance;



### **b) Frais de sanction disciplinaire**

Les frais de sanctions des différentes ligues doivent être payés, donc reçus par Waterpolo Québec :

- En totalité;
- 3 jours ouvrables avant le prochain match de l'équipe fautive;
- Un jour férié ne compte pas dans les jours ouvrables;
  - Ex: le prochain match de l'équipe fautive est le samedi, 3 jours complets avant le match c'est le vendredi, jeudi et mercredi. Le paiement doit être reçu le mardi au plus tard. Si le vendredi est férié, par exemple, le paiement doit être reçu le lundi.
- Même si la facture de la sanction n'a pas été émise par WPQ, le paiement doit être fait, selon le tableau des sanctions du manuel de la ligue dans laquelle la sanction s'applique;
- Aucun paiement ne sera accepté, sur les lieux de compétitions, lors des événements;
- Toute équipe qui ne paie pas la sanction dans les délais prescrit se verra refuser de participer au(x) match(s) suivant(s) et ce jusqu'au paiement complet de la sanction. Les frais de retards prévus à la Présente Politique et les sanctions additionnelles prévues (match forfait) au manuel des ligues seront appliqués et ajoutés à la facture en souffrance de la sanction précédente;
- NOTE : les frais de sanction disciplinaire ne sont pas taxables

### **c) Frais de formation**

Les frais de formation doivent être payés, donc reçus par Waterpolo Québec :

- En totalité;
- À la date exigée par la Waterpolo Québec , cette date se retrouve sur le formulaire d'inscription de la formation. La date exigée permet à la Waterpolo Québec de confirmer le nombre de participants et produire de matériel didactique requis pour la formation;
- Un jour férié ne compte pas dans les jours ouvrables;
- Un reçu sera émis à la suite du paiement;
- Aucun paiement ne sera permis, sur place, le jour même de la formation. Le formateur n'acceptera aucun participant qui n'aura pas été approuvé par la Waterpolo Québec .

### **d) Frais d'évaluation d'arbitre et d'entraîneur**

Les frais d'évaluation d'**ARBITRE** doivent être payés, donc reçus par Waterpolo Québec :

- En totalité;
- Dans un délai de 3 jours ouvrables avant la date de l'évaluation;
- Un jour férié ne compte pas dans les jours ouvrables;
- Aucun paiement ne sera permis, sur place, le jour même de l'évaluation. L'évaluateur n'acceptera aucun paiement;
- Tout arbitre/entraîneur qui ne paie pas les frais d'évaluation dans les délais prescrits, l'évaluation sera annulée